

Suite à la visite du collège Edouard Vaillant de Bordeaux, le 7 novembre 2014, le CHSCTD présente les avis suivants :

Avis 1 :

Le CHSCTD demande à Monsieur le DASEN d'être particulièrement vigilant sur les accords de dérogation afin de favoriser la mixité sociale et de ne pas accentuer les inégalités.

Avis 2 :

Le CHSCTD demande à Monsieur le DASEN que toute enquête administrative (qu'elle émane du Rectorat ou de la DSDEN) fasse l'objet d'une restitution à l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement concerné par l'enquête. Le silence peut être source d'incompréhensions, d'interrogations, d'anxiété... vecteur de RPS.

Avis 3 :

Le CHSCTD demande à Monsieur le DASEN d'interpeller le Conseil Général afin que la rénovation du collège Edouard Vaillant soit planifiée et réalisée de façon concertée, notamment avec l'équipe éducative, et cohérente. De mauvaises conditions matérielles d'accueil et de travail peuvent nuire à l'image de l'établissement et peser négativement sur le climat scolaire.

Avis 4 :

Le CHSCTD alerte Monsieur le DASEN sur les problèmes d'insalubrité et d'insécurité dans les locaux de l'infirmerie. Le CHSCTD demande au DASEN d'interpeller le Conseil Général pour que des travaux très urgents de mise en conformité soient réalisés.

Avis 5 :

Le CHSCTD demande à Monsieur le DASEN d'être vigilant sur les conditions de retour en exercice et sur le lieu d'exercice de collègues fragilisés après un congé pour longue maladie.

Avis 6 :

Le CHSCTD demande à Monsieur le DASEN de mettre en place une communication volontariste et dynamique pour promouvoir la médecine de prévention auprès des personnels.

Avis 7 :

Le CHSCTD demande à Monsieur le DASEN, que suite à un événement traumatisant dans un établissement, la cellule d'écoute puisse poursuivre de façon systématique le suivi auprès des personnels à distance de l'événement, à moyen et à long termes (sans que les personnels aient à en faire la demande).